

Ecole publique les hirondelles au Trévoux – Circonscription de Quimper Est
Conseil d'école extraordinaire – Jeudi 12 janvier 2023 (18h10 à 18h30)

Personnes présentes au conseil d'école :

- Mme VANDENBROUCKE, Maire du Trévoux,
- Mme BLANCHARD, Mme LE NIGEN, M. SALAUN et Mme SINGUIN, représentants des parents d'élèves,
- Mme BEGEL, Mme MOAL et Mme TANGUY, enseignantes de l'école,
- M. LE MOING, directeur de l'école.

Personnes excusées :

- Mme ARZEL, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Quimper Est,
- M. HANOCQ, 1^{er} adjoint de la commune du Trévoux,
- M. COCHENNEC, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale,
- Mme BLIVET, Mme CORRE, Mme PADELLEC, Mme PRAUD et Mme PRIMA représentantes des parents d'élèves,
- Mme BERTHOU, Mme MARECHAL, Mme ORIOT, Mme STEVENIN, enseignantes.

Ordre du jour :

1. Organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2023.

1) Organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire

La durée des enseignements est arrêtée par la DASEN pour trois années scolaires maximum. A l'issue de cette période, un nouveau projet d'organisation du temps scolaire (répartition des heures d'enseignement, horaire de la pause méridienne, et horaires des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) si possible) doit être adressé par la municipalité, avec l'avis du conseil d'école, avant la date butoir du 27 janvier 2023.

Pour autant, sur proposition de la commune ou du conseil d'école, la modification des horaires est toujours possible durant la période des trois années.

Mme La Maire évoque une pause méridienne courte et rythmée pour les agents qui assurent les deux services de cantine, mais que cela est néanmoins réalisable.

L'équipe enseignante met en avant le rythme des apprentissages privilégié sur la matinée (3h30 d'enseignement le matin et 2h30 l'après-midi), d'autant plus pour les classes maternelles.

Les représentants des parents d'élèves indiquent que la mise en place de ce conseil d'école extraordinaire dans des délais très courts n'a pas pu permettre de concerter et porter la parole de l'ensemble des familles de l'école, créant une situation délicate et malaisante.

Il est mentionné la possibilité de questionner les parents à l'occasion d'un prochain conseil d'école et de relancer la réflexion si besoin.

Les horaires scolaires actuellement définis font consensus au sein du conseil d'école : 8h30-12h et 13h30-16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis (APC les lundis de 16h à 17h).

La séance est levée à 18h30

La secrétaire et le président de la séance

Vincent LE MOING

Signature :

